

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
16 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le seize septembre à dix-huit heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués par Monsieur Albert MASSLO, Maire et sous sa présidence dans la salle de réunion de la mairie.

Le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence.

POINT 1 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 JUI 2016

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2016, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

POINT 2 : SITUATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

Le Maire fait le point sur les travaux en cours ou réalisés.

- **Ecole** : les travaux de peinture sur la façade avant, rue de la Croix, et le drainage à l'entrée de l'école maternelle sont terminés. L'infiltration au niveau de la toiture de l'école maternelle a été colmatée

- **Logement communal** : la pose de la nouvelle cuisine dans le petit logement au 1^{er} étage est terminée

- **Impasse des Fleurs** : 3 lampadaires solaires ont été mis en place par l'entreprise ESA TP à Woustviller pour un montant de 15 192,- € T.T.C.

- **Divers travaux réalisés** :

- travaux de colmatage de l'infiltration au niveau de la toiture de la morgue

- volet électrique du bar dans la salle socioculturelle

- installation de la chambre froide dans la salle socioculturelle

- mise en conformité électrique de l'église

- branchement de la sirène

- dans le dossier du prolongement de la rue du Neuhof, la collecte de l'accord des propriétaires concernés touche à sa fin

Pour info : pose d'une conduite gaz dans la rue du Canal à partir du poste de détente pour alimenter la future cogénération de INEOS

POINT 3 : PREVISION DES TRAVAUX

- **Pavés** : les commissions communales des travaux et environnement et cadre de vie, réunies le 06 septembre dernier, ont donné un avis favorable à la pose de pavés entre le presbytère et l'église. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide la réalisation de ces travaux qui sont confiés à l'entreprise PRIM Pascal de Grundviller pour un montant de 22 809,60 € H.T., soit 27 371,52 € T.T.C.

- **Salle socioculturelle** : le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide la réalisation de travaux d'isolation de la façade arrière de la salle socioculturelle. Un devis de la société BACH de Keskestel est attendu prochainement.

- **Immeuble communal** : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'engager les travaux de réfection de la toiture de l'immeuble communal sis au n° 56 rue Principale. Ce chantier sera confié à l'entreprise ROLANDO de Sarralbe pour un montant de 23 743,50 € H.T., soit 28 492,20 € T.T.C.

Par contre, les travaux d'isolation extérieure du bâtiment restent en attente pour 2017. Une subvention a été sollicitée auprès de la Région au titre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants.

- **Columbarium** : le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide l'acquisition de 5 nouvelles cases pour le columbarium. Un devis est attendu de la société GRANIMONT de Saint-Avold, fournisseur des cases déjà en place.

- **Aménagement paysager** : Mme SCHEUER Cathia, adjointe, expose qu'il y a lieu de revoir l'aménagement paysager dans la traversée du village et d'opter pour des plantations plus rustiques qui nécessiteront moins d'entretien. Deux devis sont proposés aux conseillers :

- devis de M. SARRAT Cédric de Woustviller pour un montant de 5 568,09 € TTC

- devis de l'entreprise DOUTRELEAU de Woustviller pour un montant de 6 076,84 € T.T.C. avec une option paillage BRF, terre végétale et bulbes gazon (option à chiffrer).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de retenir le devis de l'entreprise DOUTRELEAU pour un montant de 5 064,03 € H.T., soit 6 076,84 € T.T.C., plus l'option.

- **City Stade** : Mme SCHEUER Cathia, adjointe, présente le projet. Il s'agirait de faire réaliser un city stade à côté de l'aire de jeux près de la salle socioculturelle, et un plateau sportif à l'arrière de l'école. Ce dernier ne serait accessible qu'aux élèves de l'école primaire et aux enfants accueillis au périscolaire. Le Conseil Municipal, **à la majorité** (1 abstention : Mme GRÜN Cécile), donne son accord de principe à la réalisation de ce projet et **à l'unanimité** en confie la maîtrise d'œuvre au cabinet G et G Consult, 33 rue Glad à Willerwald (M. SCHRÖDER Gérard). Plusieurs devis sont attendus et le coût prévisionnel de cet investissement sera communiqué ultérieurement aux conseillers municipaux.

POINT 4 : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire donne connaissance aux conseillers du devis de la société ECOLOR à Fénétrange, bureau d'études retenu le 26 juillet 2016 par la commission d'urbanisme foncière et agricole, pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, retient l'offre de la société ECOLOR pour un montant de 21 100 € H.T., soit 25 320 € T.T.C.

Demande de subvention AMITER

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a chargé le bureau d'étude ECOLOR à Fénétrange de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 21 100 € H.T., suite au pouvoir qui lui a été donné par délibération du 13 juin 2016.

Il expose que cette dépense est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER) à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Moselle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- sollicite la subvention AMITER auprès du Conseil Département de la Moselle afin de participer au financement de la mise en révision du PLU

- fixe le plan de financement comme suit :

- montant de l'investissement : **21 100 € H.T.**
- AMITER (50 %) : **10 550 €**
- charge communale (50 %) : **10 550 €**

- autorise le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes pièces et documents relatifs à la bonne exécution du dossier.

POINT 5 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – Exercice 2015 – présenté par le Maire, conformément aux articles D2224-1 à 5 du Code général des Collectivités Territoriales.

POINT 6 : OPERATION « UN FRUIT A L'ECOLE »

M. MOHR Patrick, adjoint, présente ce dossier. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide la reconduction de cette opération à l'école pour l'année scolaire 2016/2017.

POINT 7 : TARIFS SALLES ET LOGEMENTS COMMUNAUX

M. MOHR Patrick, adjoint, présente ce dossier :

- **Logements** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de fixer le loyer mensuel des petits logements au n° 56 rue Principale à **200 €**, sans les charges.

- **Salles** : le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2017, les nouveaux tarifs ci-dessous, cuisine et charges comprises :

	Associations et professionnels extérieurs	Privés (résidents du village)
GRANDE SALLE	600	300
PETITE SALLE	250	150
PETITE SALLE+BAR	300	200
SALLE DE PING-PONG	200	100

- possibilité d'ajouter le bar pour la location de la petite salle
- possibilité d'ajouter la salle de ping-pong pour les gros événements
- deux chèques de caution seront demandés : 500 € et 50 €

POINT 8 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas utilisé le droit de préemption urbain dans les ventes suivantes :

- maison au n° 26 B rue Principale appartenant à la SCI La Gargouille
- maison au 11 rue du Canal appartenant à M. MULLER Victor
- terrain appartenant à la société INEOS
- terrain rue du Coin derrière les maisons SCHAEFFER, GRASSWILL et JUNG, appartenant à M. GANGLOFF Lucien

POINT 9 : DIVERS ET COMMUNICATIONS

- **Ecole** : afin de prévenir une intrusion attentat, une alarme d'alerte doit être installée à l'école. M. MOHR, directeur, s'engage à faire des demandes de devis.

- **Accessibilité** : Mme SCHEUER Cathia, adjointe, présente le coût total de la mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux qui s'élève à 13 978,58 € H.T. (étude, matériel, attestations).

Le montant du Fonds de Concours Accessibilité de la CASC est de 6 989,29 €, soit 50 % de la dépense.

- **« Brioches de l'Amitié »** : la vente des brioches se fera par les associations locales, le samedi 08 octobre 2016.

- Le repas des Anciens aura lieu le dimanche 06 novembre 2016.
- La cérémonie de dépôt de gerbe de l'Armistice 1918 aura lieu le 10 novembre à 17 h.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 20 h.

Le Maire,
Albert MASSLO